

Entre terre natale et exil forcé : cartographie des causes structurelles du déplacement interne en Afrique centrale (2015-2025)

Dr. Edouard Epiphane Yogo

Politologue, Université de Yaoundé II, Cameroun

[Doi:10.19044/esj.2025.v21n32p133](https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n32p133)

Submitted: 05 May 2025

Accepted: 22 August 2025

Published: 30 November 2025

Copyright 2025 Author(s)

Under Creative Commons CC-BY 4.0

OPEN ACCESS

Cite As:

Yogo, E.E. (2025). *Entre terre natale et exil forcé : cartographie des causes structurelles du déplacement interne en Afrique centrale (2015-2025)*. European Scientific Journal, ESJ, 21 (32), 133. <https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n32p133>

Résumé

L'Afrique centrale est confrontée à une recrudescence des déplacements internes, souvent perçus comme des réactions immédiates à la violence armée. Toutefois, une lecture approfondie révèle des causes plus profondes, structurelles et durables. Cette étude vise à cartographier ces causes à travers une double lecture : géopolitique et constructiviste phénoménologique. L'objectif est de dépasser la lecture événementielle pour interroger les logiques structurelles et les constructions sociales qui sous-tendent l'exil forcé dans cette région.

La démarche méthodologique repose sur une analyse géopolitique des rapports de force et des dynamiques territoriales à l'échelle des États et des localités touchées, selon la méthode de François Thual. À cela s'ajoute une lecture constructiviste phénoménologique inspirée des travaux de Peter Berger et Thomas Luckmann, afin de comprendre comment les déplacements sont vécus, interprétés et institutionnalisés par les acteurs sociaux. L'étude mobilise une triangulation de données issues de rapports institutionnels (OIM, HCR), de travaux scientifiques, de récits de déplacés internes et d'entretiens avec des acteurs humanitaires dans quatre pays : Cameroun, Tchad, République centrafricaine et République démocratique du Congo.

Les résultats révèlent que les déplacements internes sont le produit d'un faisceau de causes structurelles : conflits autour de la terre et des ressources naturelles, marginalisation politique, militarisation de l'espace

rural, catastrophes climatiques, ainsi que l'imposition de normes sociales excluantes. Par ailleurs, les récits recueillis montrent que l'expérience du déplacement est souvent socialement construite comme un processus de "désappartenance", où la terre natale cesse d'être perçue comme un lieu sûr, et l'exil devient une norme intériorisée.

L'étude souligne la nécessité d'une approche intégrée des déplacements internes, combinant compréhension des rapports de force (géopolitique) et analyse des représentations sociales (constructivisme). Elle appelle à des politiques de prévention fondées sur la revalorisation des appartenances locales, la gouvernance inclusive, et la justice territoriale. La cartographie proposée permet de visualiser les zones à haute vulnérabilité et de repenser l'action publique en amont des crises.

Mots clés : Déplacement interne - Afrique centrale - Causes structurelles - Exil forcé - Vulnérabilité territoriale

Between Homeland and Forced Exile: Mapping the Structural Causes of Internal Displacement in Central Africa (2015-2025)

Dr. Edouard Epiphane Yogo

Politologue, Université de Yaoundé II, Cameroun

Abstract

Central Africa is facing a surge in internal displacement, often perceived as an immediate reaction to armed violence. However, a deeper analysis reveals more profound, structural, and long-standing causes. This study aims to map these causes through a dual lens: geopolitical and phenomenological constructivist. The goal is to move beyond an event-based interpretation to examine the structural logics and social constructions that underpin forced exile in the region.

The methodological approach relies on a geopolitical analysis of power relations and territorial dynamics at the level of affected states and localities, using François Thual's method. This is complemented by a phenomenological constructivist perspective inspired by the works of Peter Berger and Thomas Luckmann to understand how displacement is experienced, interpreted, and institutionalized by social actors. The study uses triangulated data drawn from institutional reports (IOM, UNHCR), academic works, testimonies of internally displaced persons, and interviews with

humanitarian actors across four countries: Cameroon, Chad, the Central African Republic, and the Democratic Republic of Congo.

The findings reveal that internal displacement is the result of a cluster of structural causes: conflicts over land and natural resources, political marginalization, militarization of rural areas, climate-related disasters, and the imposition of exclusionary social norms. Furthermore, the collected narratives show that the experience of displacement is often socially constructed as a process of “unbelonging,” where the homeland ceases to be perceived as safe, and exile becomes an internalized norm.

The study highlights the need for an integrated approach to internal displacement, combining an understanding of power relations (geopolitics) with an analysis of social representations (constructivism). It calls for prevention policies based on the revaluation of local belonging, inclusive governance, and territorial justice. The proposed mapping makes it possible to visualize high-vulnerability zones and rethink public action upstream of crises.

Keywords: Internal displacement – Central Africa – Structural causes – Forced exile – Territorial vulnerability

Introduction

Les routes poussiéreuses d’Afrique centrale, marquées par des empreintes d’exode, racontent une tragédie silencieuse qui se répète au fil des années et des frontières. Au-delà des chiffres froids, les déplacements internes témoignent d’un effritement progressif des repères d’appartenance, d’un arrachement contraint de populations entières à leurs terres, et d’une spirale d’incertitudes qui transforme des citoyens enracinés en voyageurs sans destination sûre. Ces mouvements forcés, trop souvent abordés sous l’angle événementiel des crises armées, s’enracinent en réalité dans une configuration complexe de facteurs structurels profonds (IDMC, 2024), que cette étude se propose de mettre en lumière.

Dans le cœur battant du continent africain, la région d’Afrique centrale cristallise une instabilité chronique, nourrie par des conflits multiformes, des rivalités territoriales, des logiques d’exclusion politique, des mutations environnementales et des inégalités socio-économiques (Yogo, 2015). Le déplacement interne y devient une réponse récurrente, parfois presque attendue, à la pression insoutenable des structures sociales et politiques effondrées (Alfredson, 2002). Pourtant, derrière les événements visibles, attaques, razzias, affrontements, violences ciblées, se cache une cartographie plus vaste : celle des fragilités endogènes, des conflits de longue durée, des processus de désappartenance identitaire, et des constructions sociales de l’exil.

C'est précisément cette dimension souterraine que ce travail ambitionne d'explorer. Il s'agit de réintroduire la profondeur dans l'analyse du déplacement forcé, en articulant les dynamiques géopolitiques avec les représentations sociales, et en croisant les approches structurelles avec les vécus individuels et collectifs. L'exil n'est pas seulement un mouvement dans l'espace ; il est aussi un mouvement dans l'être, une reconfiguration du rapport à soi, à l'autre, au territoire et à la communauté (Noumbou, 2025). L'intensification des déplacements internes en Afrique centrale n'est pas un phénomène nouveau. Toutefois, leur évolution récente, tant en nombre qu'en configuration, appelle une lecture renouvelée (IDMC, 2024). Alors que les organisations humanitaires documentent l'urgence humanitaire, les recherches académiques peinent encore à intégrer de manière systématique les dimensions structurelles et subjectives de ces mobilités contraintes. Le besoin se fait sentir d'un cadre d'analyse qui dépasse la lecture conjoncturelle pour embrasser les déterminants historiques, politiques, territoriaux et symboliques des déplacements internes.

Par ailleurs, la persistance des conflits et l'inefficacité des mécanismes de prévention révèlent l'incapacité des États et des partenaires internationaux à agir en amont. Cette impuissance stratégique est en partie liée à l'ignorance ou à la minimisation des causes structurelles des déplacements, souvent reléguées à la marge dans les diagnostics et les politiques (Yogo, 2015). Dès lors, une cartographie rigoureuse et critique des causes s'impose comme une exigence intellectuelle, politique et éthique (Ntuda, 2017).

La question centrale qui sous-tend cette étude peut être formulée comme suit : Quels sont les facteurs structurels qui favorisent le déplacement interne en Afrique centrale, et comment ces facteurs interagissent-ils avec les représentations sociales pour institutionnaliser l'exil forcé comme norme ? L'hypothèse qui guide ce travail est que le déplacement interne en Afrique centrale ne peut être compris de manière exhaustive sans une lecture croisée entre les rapports de force géopolitiques et les constructions sociales du déracinement. Les dynamiques territoriales et les conflits latents, conjugués à la marginalisation historique de certaines communautés, produisent un terreau propice à l'exode forcé. Parallèlement, les récits, les dispositifs humanitaires et les politiques étatiques contribuent à instituer et à normaliser le déplacement comme réponse systémique à la violence et à l'exclusion.

Les objectifs de cette étude sont multiples : il s'agit d'abord d'identifier et d'analyser les causes structurelles du déplacement interne dans quatre pays d'Afrique centrale, le Cameroun, le Tchad, la République centrafricaine et la République démocratique du Congo, puis de comprendre comment ces causes se combinent avec les logiques de domination territoriale et la défaillance des structures de gouvernance pour produire des dynamiques durables d'exil forcé. L'étude vise également à explorer, à travers une

approche constructiviste, la manière dont les déplacés internes vivent, interprètent et racontent leur propre expérience de l'exil, afin de mettre en lumière les représentations sociales qui sous-tendent ces mobilités contraintes. Elle ambitionne en outre de proposer une cartographie analytique des zones de vulnérabilité et des mécanismes d'institutionnalisation du déplacement, pour enfin formuler des recommandations concrètes en faveur d'une gouvernance territoriale plus inclusive et d'une prévention structurelle des crises à venir.

Pour répondre à cette problématique complexe, l'étude mobilise une double approche méthodologique, à la fois géopolitique et constructiviste phénoménologique. Sur le plan théorique, elle s'appuie sur les apports du constructivisme phénoménologique développés par Peter Berger et Thomas Luckmann (1996), qui considèrent que la réalité sociale est le produit d'un processus continu de construction, d'objectivation et d'institutionnalisation. Appliquée au cas des déplacés internes, cette théorie permet de comprendre comment l'exil devient une norme intériorisée, un cadre d'expérience, une catégorie sociale produite par les interactions entre acteurs.

D'un point de vue méthodologique, le travail adopte une lecture géopolitique inspirée de François Thual (1996), qui met l'accent sur les jeux d'échelle, les dynamiques de pouvoir et les configurations territoriales. Cette méthode permet de décrypter les rapports de force à l'œuvre entre États, groupes armés, multinationales extractives, et acteurs communautaires, dans une région où le territoire est à la fois enjeu, ressource et champ de bataille. L'analyse repose sur une triangulation de sources : rapports institutionnels (OIM, HCR, ACAPS), études scientifiques, récits de déplacés recueillis lors d'entretiens semi-directifs, et observations de terrain dans des zones particulièrement touchées (Nord Cameroun, Est Tchad, Ouham en RCA, Kasai et Ituri en RDC).

Géographiquement, l'étude se concentre sur quatre États emblématiques d'Afrique centrale (Pelissier, 1995) : le Cameroun, le Tchad, la République centrafricaine (RCA) et la République démocratique du Congo (RDC). Ces pays présentent des configurations variées, mais partagent des traits communs : faiblesse de l'État, conflits prolongés, militarisation des zones rurales, pressions sur les terres et mobilité forcée (Yogo, 2015). D'un point de vue temporel, l'analyse couvre la période 2015-2025, une décennie marquée par une recrudescence notable des déplacements internes, tant en ampleur qu'en complexité.

Le choix de l'année 2015 s'explique par le basculement dans une nouvelle séquence historique : en RCA, les tensions post-Séléka continuent à fragmenter le territoire malgré les accords de Bangui de 2015 ; au Cameroun, cette année marque la montée en puissance des attaques de Boko Haram à l'Extrême-Nord, provoquant les premiers déplacements massifs ; en RDC,

c'est le déploiement graduel des milices locales comme les Maï-Maï au Nord-Kivu qui intensifie la crise humanitaire ; au Tchad, les répercussions du conflit nigérian et la pression sécuritaire dans le bassin du Lac Tchad commencent à générer des flux de déplacés internes.

L'année 2025, quant à elle, constitue une borne prospective, permettant d'inscrire l'analyse dans une temporalité actualisée et d'anticiper les tendances durables du phénomène. À titre d'illustration, le site de l'OCHA (ReliefWeb) signale qu'en décembre 2023, la RDC comptait plus de 6,9 millions de déplacés internes, en majorité dans les provinces du Nord Kivu, de l'Ituri et du Sud-Kivu (AP News, 2023) ; le Cameroun en recensait environ 1,1 million, (IOM & DTM, 2023) principalement dans les régions du Nord-Ouest, Sud-Ouest et Extrême-Nord (SIHMA, 2023), tandis que la RCA totalisait plus de 500 000 déplacés internes selon les données du HCR. Le Tchad, de son côté, faisait face à une montée récente des déplacements internes dans la région du Lac, exacerbée par l'insécurité chronique et la récurrence des conflits intercommunautaires (Cameroon United Nations, 2023). Conceptuellement, le terme "déplacement interne" est ici entendu dans une acception élargie, qui dépasse la seule mobilité spatiale imposée pour intégrer la perte d'ancrage symbolique, la désaffiliation identitaire, la précarisation statutaire et la désagrégation des liens sociaux dans les territoires d'accueil ou d'errance. Cette lecture permet de mieux saisir les dynamiques profondes à l'œuvre dans les trajectoires des déplacés, au-delà des statistiques humanitaires.

L'étude se déploiera en deux grandes parties complémentaires. La première partie s'intitule « Les dynamiques géopolitiques du déplacement interne : entre pressions structurelles et logiques de domination ». Elle analyse l'emboîtement des conflits à différentes échelles, la militarisation des espaces périphériques, la compétition pour le contrôle des ressources, et l'effondrement de la gouvernance locale. Elle met en lumière les causes systémiques qui transforment certaines zones en foyers permanents de déplacement.

La seconde partie, intitulée « Représentations sociales et vécu de l'exil : une lecture constructiviste des déplacements », aborde l'exil comme expérience sociale. Elle explore comment les individus et les communautés déplacés donnent sens à leur mobilité forcée ? comment l'exil devient-il un récit partagé, une norme sociale, voire un destin ? Elle analyse également le rôle des ONG, des médias et des politiques publiques dans l'institutionnalisation du déplacement.

Enfin, la conclusion revient sur les résultats majeurs de la recherche, en soulignant la complémentarité entre la lecture géopolitique et la lecture phénoménologique. Elle propose des perspectives d'approfondissement (études comparatives, analyses longitudinales) et formule des

recommandations politiques pour une action préventive, inclusive et centrée sur la justice territoriale. À l'heure où l'Afrique centrale se débat entre instabilité chronique et espoirs de résilience, comprendre les causes structurelles des déplacements internes devient une urgence analytique et politique. Cette étude entend participer à cet effort, en mettant en lumière ce qui reste souvent invisible : les racines profondes du déracinement.

LES DYNAMIQUES GÉOPOLITIQUES DU DÉPLACEMENT INTERNE : ENTRE PRESSIONS STRUCTURELLES ET LOGIQUES DE DOMINATION

Si les déplacements internes en Afrique centrale sont souvent imputés à des violences conjoncturelles, une lecture géopolitique rigoureuse révèle l'existence de dynamiques plus profondes liées aux rapports de pouvoir, à la fragmentation territoriale et à l'effondrement de la gouvernance. Cette première partie s'attache à décrypter ces pressions structurelles et les logiques de domination qui, à différentes échelles, transforment certaines régions en foyers chroniques d'exil forcé. Elle s'ouvre par une analyse de l'emboîtement des conflits et de la militarisation de l'espace rural (A), avant de mettre en lumière les facteurs structurels aggravant les vulnérabilités territoriales (B).

L'EMBOITEMENT DES ÉCHELLES DE CONFLITS EN AFRIQUE CENTRALE

Les conflits en Afrique centrale ne relèvent pas uniquement de dynamiques locales ; ils s'inscrivent dans une articulation complexe entre enjeux nationaux, transfrontaliers et internationaux. Cette section explore d'abord comment la fragmentation des États et la compétition pour le contrôle territorial alimentent les déplacements internes (1), avant d'examiner la militarisation des espaces ruraux et la prolifération des acteurs armés non étatiques comme vecteurs majeurs d'instabilité (2).

La fragmentation des États et la concurrence pour le contrôle territorial

La fragmentation des États en Afrique centrale et la concurrence persistante pour le contrôle territorial constituent l'un des principaux ressorts structurels du déplacement interne, souvent éclipsés par l'attention portée aux seuls conflits armés visibles (IDMC, 2024). En République démocratique du Congo (RDC), en République centrafricaine (RCA) et dans le Nord du Cameroun, cette fragmentation s'exprime par l'effritement des institutions étatiques, l'incapacité de l'État à exercer pleinement la souveraineté sur l'ensemble du territoire, et l'émergence de pouvoirs concurrents qui imposent des normes, des loyautés et des rapports de force propres (Mandjem, 2010). Cette réalité est le produit d'une histoire coloniale inachevée, d'une décolonisation précipitée, d'une centralisation excessive du pouvoir, mais

aussi de décennies de gouvernance clientéliste et extractiviste qui ont délité les liens entre centre et périphéries (Akindès, 1996). Loin de se réduire à une absence de l'État, il s'agit plutôt d'une présence défaillante, instrumentale, souvent vécue par les populations comme coercitive plutôt que protectrice.

Dans la région orientale de la RDC, par exemple, la multiplicité des groupes armés locaux, la présence d'acteurs étrangers et les complicités avec certains segments des élites politiques ont transformé de vastes zones rurales en espaces de pouvoir fragmentés (Mandjem, 2010). Ces territoires échappent en grande partie au contrôle de Kinshasa et fonctionnent selon des logiques autonomes où la légitimité se gagne par la force, l'accès aux ressources minières ou l'exploitation de clivages identitaires. Cette concurrence pour le contrôle territorial ne se joue pas seulement sur le terrain militaire, mais aussi à travers l'imposition de redevances, la régulation du commerce, ou encore le contrôle des routes de transit (Chouala, 1999). Dans ce contexte, les populations civiles sont souvent perçues comme des ressources à exploiter ou comme des menaces à neutraliser. Le déplacement devient alors une stratégie de survie, un moyen d'échapper à la violence directe, mais aussi à l'insécurité latente générée par la fluctuation constante des allégeances et des pouvoirs (Forced Migration Review, 2019).

En République centrafricaine, cette fragmentation a atteint un niveau particulièrement critique avec la partition de facto du pays depuis la crise de 2013. Le pouvoir central, bien que reconnu internationalement, peine à s'imposer en dehors de Bangui, tandis que des groupes armés, anciens membres de la *Séléka*, milices *anti-balaka* ou formations hybrides, exercent une autorité alternative sur une large partie du territoire (Vircoulon, 2020). Ces groupes ne se contentent pas d'occuper l'espace : ils redéfinissent les hiérarchies sociales, imposent des lois coutumières réinterprétées, taxent les populations, organisent l'accès à la terre, aux marchés et à la mobilité. Ils incarnent une gouvernance parallèle qui s'insère dans les failles d'un État affaibli, corrompu et souvent illisible pour les communautés rurales (Vircoulon, 2020). Dans un tel cadre, les déplacements internes ne relèvent pas uniquement d'un contexte de guerre ouverte, mais aussi d'une recomposition territoriale brutale où les appartenances sont redéfinies, parfois de manière exclusive ou violente, forçant ainsi certains groupes à fuir leur région d'origine sous peine d'être stigmatisés ou éliminés.

Le Cameroun offre, à cet égard, un cas singulier mais symptomatique ((Meva'a Abomo et al., 2013). La présence de *Boko Haram* dans la région de l'Extrême-Nord a non seulement généré une série d'attaques meurtrières, mais aussi mis en lumière la faiblesse de l'emprise de l'État sur certaines zones frontalières (International crisis group, 2018). Ici, la fragmentation ne prend pas la forme d'un éclatement institutionnel complet, mais d'une désarticulation fonctionnelle : l'État y est présent par intermittence, souvent

par la voie militaire, mais sans capacité réelle de médiation sociale ou de développement (International Crisis Group, 2016). Ce vide est comblé par des acteurs religieux, traditionnels, voire criminels, qui redéfinissent les équilibres locaux. Dans un contexte de pauvreté extrême, de vulnérabilité climatique et de tensions foncières, cette instabilité territoriale alimente les mobilités forcées, les individus et familles étant pris entre l'arbitraire des groupes armés et l'inefficacité des protections étatiques (International Crisis Group, 2016).

Dans chacun de ces cas, la fragmentation de l'État se traduit par la perte progressive de la fonction première de l'autorité publique : celle de garantir la sécurité, la justice et la prévisibilité (Gaulme, 2011). Ce déficit d'État favorise la montée en puissance d'une logique de compétition territoriale dans laquelle les groupes armés, les autorités traditionnelles, les multinationales extractives ou même certaines agences internationales deviennent des acteurs centraux de la régulation du territoire (Gaulme, 2011). Cette compétition engendre une reconfiguration permanente des lignes de front, une instabilité chronique des appartenances et une incertitude constante quant à l'avenir. Elle produit un climat d'insécurité structurelle, qui pousse les individus à fuir non pas seulement pour échapper à un danger immédiat, mais pour tenter de reconstruire ailleurs des formes minimales de stabilité.

Ainsi, le déplacement interne apparaît comme le symptôme d'une souveraineté fragmentée, d'une territorialité disputée, et d'une crise profonde du contrat social. Il révèle les failles de l'État postcolonial africain, incapable de garantir un maillage équitable et durable de la puissance publique (Zartman, 1995). Dans ce contexte, la carte du déplacement ne reflète pas seulement les zones de conflit armé ; elle épouse celle des zones d'abandon, de domination concurrente, d'exploitation silencieuse et de déliaison symbolique entre la terre et les habitants (Vircoulon, 2020). Pour penser des réponses efficaces à la crise des déplacés internes, il est donc indispensable de replacer la question du territoire, au sens politique, social et symbolique, au cœur des analyses et des politiques publiques. Car là où l'État se délite, les chemins de l'exil s'élargissent.

La militarisation des espaces ruraux et la prolifération des acteurs armés non étatiques

La militarisation progressive des espaces ruraux en Afrique centrale constitue l'un des visages les plus inquiétants de la crise du déplacement interne (Issa, 2010). Loin d'être une conséquence fortuite de conflits localisés, cette dynamique s'inscrit dans un processus plus large de territorialisation de la violence, où le champ rural cesse d'être un simple espace périphérique pour devenir un théâtre stratégique d'affrontement, de contrôle social et d'appropriation économique. Cette transformation du rural en zone de combat et de pouvoir participe non seulement à la production du déplacement forcé,

mais elle en altère aussi profondément la nature, en brisant les liens communautaires, en détruisant les économies vivrières et en refaçonant les hiérarchies locales. C'est une configuration où la guerre se greffe sur le quotidien, où la peur devient une modalité d'existence et où l'exode s'impose comme une stratégie de survie face à l'omniprésence de la violence (Issa, 2010).

Dans les régions les plus fragilisées du Cameroun septentrional, de l'Est tchadien, de la République centrafricaine ou de la RDC, l'espace rural ne peut plus être conçu comme une simple périphérie négligée par l'État ; il est devenu une zone d'enjeux et d'affirmation concurrente de souverainetés armées (Issa, 2006). Cette transformation est d'abord rendue possible par le désengagement progressif de l'État, dont la présence est désormais fragmentaire, intermittente, et souvent réduite à l'intervention sécuritaire ponctuelle. En lieu et place de l'administration, de la justice et des services sociaux, émergent des groupes armés non étatiques qui investissent ces espaces pour y installer leur ordre, imposer leurs règles, prélever des ressources et contrôler les populations (Issa, 2006). Ces groupes ne sont pas de simples bandits ou irréguliers : ils se construisent comme des pouvoirs locaux, ancrés dans des réseaux de légitimité, parfois communautaires, parfois religieux, souvent transnationaux. Ils se nourrissent du ressentiment, de la pauvreté, des conflits fonciers, et trouvent dans l'absence de l'État un vide propice à leur enracinement.

La présence militaire dans ces espaces n'est pas seulement celle des forces régulières déployées pour restaurer l'ordre. Elle inclut un ensemble hétérogène d'acteurs armés : milices communautaires, groupes rebelles, bandits organisés, mercenaires, contingents étrangers, gardes privées d'entreprises extractives, ou encore mouvements religieux radicalisés (IPIS, 2018). Cette prolifération d'acteurs armés engendre une opacité du pouvoir, une volatilité des alliances, et une instabilité permanente des rapports de domination. Elle rend l'espace rural illisible pour les populations qui y vivent, constamment confrontées à des régimes multiples d'autorité, de taxation et de répression (IPIS, 2018). Dans ce contexte, la violence n'est pas visible ni spectaculaire ; elle se déploie dans la quotidienneté, à travers l'humiliation, l'extorsion, le contrôle des déplacements, la surveillance des interactions, l'appropriation des récoltes, ou encore l'imposition de codes de conduite sous peine de sanction brutale.

Cette militarisation modifie profondément les équilibres socio-économiques locaux. L'agriculture de subsistance est abandonnée ou fortement réduite, les marchés hebdomadaires se tarissent, les déplacements entre villages deviennent risqués, et les formes traditionnelles d'entraide et de solidarité sont affaiblies par la méfiance généralisée (Tsala, 2024). Les jeunes, sans emploi ni perspective, sont recrutés de gré ou de force dans ces groupes

armés, transformant ainsi leur rapport au territoire et à la communauté (Owona, 2017). Les femmes, quant à elles, sont exposées à des violences sexuelles systématiques, utilisées comme armes de guerre ou comme instruments de domination symbolique (Déborah, 2012). Les chefs traditionnels, autrefois piliers de la régulation sociale, sont souvent dépossédés de leur autorité, instrumentalisés ou éliminés s'ils résistent aux nouvelles forces en place. Cette recomposition brutale de l'ordre rural provoque une désarticulation des identités locales, une perte de repères symboliques, et un déracinement profond.

Le déplacement interne, dans ce contexte, n'est plus seulement une fuite devant un danger imminent. Il devient une réponse à l'usure continue de la possibilité de vivre, une réaction à l'érosion des liens sociaux, à l'impossibilité d'anticiper, de projeter et de reconstruire. Les populations fuient non pas un affrontement ponctuel, mais une logique d'occupation, d'exploitation et d'insécurité chronique (Forced Migration Review, 2019). Ce déplacement est souvent cyclique, fragmenté, peu visible, mais, il laisse des traces durables sur les territoires et sur les subjectivités. Il n'y a plus de retour possible au village tant que la terre est militarisée, tant que les champs sont minés ou occupés, tant que le silence imposé par les armes prévaut sur la parole communautaire.

La militarisation des espaces ruraux révèle ainsi l'ampleur de la crise du modèle étatique postcolonial en Afrique centrale (Zartman, 1995). Elle illustre le glissement d'un État protecteur vers une constellation d'autorités armées concurrentes, où le monopole de la violence est privatisé, localisé, négocié au gré des rapports de force (Vircoulon, 2020). Elle interroge aussi la capacité des réponses humanitaires à adresser des situations où le déplacement est produit non pas par un événement, mais par un système. Face à cette réalité, toute politique de prévention des déplacements internes doit impérativement intégrer une réflexion sur la démilitarisation des territoires, la restauration d'une présence publique légitime et la reconstruction d'un lien de confiance entre les communautés rurales et les institutions (Sindjoun, 2010). Sans cela, les espaces ruraux resteront des foyers latents de mobilité contrainte, des zones de silence et de souffrance, où la terre cesse d'être nourricière pour devenir théâtre d'exil.

LES FACTEURS STRUCTURELS AGGRAVANTS LES VULNÉRABILITÉS TERRITORIALES

Au-delà des affrontements visibles, certains processus socio-économiques et politiques contribuent à une vulnérabilité chronique des territoires. Cette section s'intéresse, d'une part, à l'accaparement des terres et à l'extractivisme qui marginalisent durablement les populations locales, et

d'autre part, à l'effondrement des structures locales de gouvernance et à la montée d'une insécurité multidimensionnelle qui accélèrent l'exil forcé.

Accaparement des terres, extractivisme et marginalisation des populations locales

Dans le contexte des déplacements internes en Afrique centrale, l'accaparement des terres et l'essor des logiques extractivistes participent activement à la marginalisation des populations locales, en transformant les territoires ruraux en espaces de dépossession et de vulnérabilité structurelle (Caouette, 2016). Derrière la façade du développement économique ou de l'investissement étranger, s'installe une reconfiguration silencieuse des rapports fonciers, souvent imposée, rarement négociée, et presque asymétrique. Ce processus n'est pas un épiphénomène isolé, mais une dynamique profondément enracinée dans les héritages coloniaux, les politiques néolibérales des États postcoloniaux, et les nouvelles géopolitiques globales des ressources (Caouette, 2016). Il constitue une cause majeure, bien que souvent sous-estimée, des déplacements forcés de populations rurales, jetées hors de leurs terres non pas par des conflits armés au sens strict, mais par des formes insidieuses de violence économique, juridique et politique.

Le foncier, en Afrique centrale, n'est pas un simple bien économique. Il est au cœur des systèmes d'appartenance, d'identité, de subsistance et de mémoire (Zogo Nkada, 2011). Il structure les communautés rurales dans leur rapport au monde, aux ancêtres, aux générations futures. La terre, dans la matérialité comme dans la charge symbolique, est le socle de la stabilité sociale (Mvondo, 2022). L'accaparement ne représente donc pas seulement une perte matérielle ; il s'apparente à une mutilation identitaire, à une rupture des continuités historiques et des solidarités locales. Lorsque des terres sont cédées à des entreprises agro-industrielles ou minières, souvent avec l'aval tacite ou explicite de l'État, les populations concernées ne sont pas simplement déplacées (Evers, Seagle & Krijtenburg, 2014). Elles sont déracinées de leur matrice territoriale, désaffiliées de leurs droits coutumiers, réduites au statut de résidents illégitimes sur un sol qu'elles ont pourtant cultivé pendant des générations.

L'extractivisme, en tant que logique économique, amplifie ce phénomène en reconfigurant les priorités étatiques autour de l'exploitation intensive des ressources naturelles (Voundi, 2021). Pétrole, bois, or, coltan, diamants, terres agricoles : autant de ressources qui attirent convoitises et investissements, souvent dans des zones habitées par des communautés rurales aux droits fonciers précaires. Ces projets, soutenus par des discours de modernisation, s'accompagnent de mécanismes juridiques opaques, de contrats inaccessibles, de compensations inégales voire inexistantes, et d'un déni systématique des formes de propriété non formalisées (Voundi, 2021).

Les autorités locales, souvent cooptées ou mises sous pression, jouent un rôle ambivalent, parfois complice, dans l'expropriation silencieuse des terres communautaires. Loin de générer du développement inclusif, ces investissements conduisent à la concentration foncière, à l'érosion de l'agriculture paysanne, à l'insécurité alimentaire, et à une précarisation accélérée des conditions de vie des habitants (Blaikie, 1985).

La marginalisation des populations locales est également renforcée par l'absence de mécanismes de protection sociale ou de justice foncière efficaces (Blaikie, 1985). Dans la plupart des pays d'Afrique centrale, les systèmes juridiques ignorent ou minimisent les droits coutumiers, au profit de titres fonciers formels que les populations rurales n'ont ni les moyens ni les connaissances d'obtenir. Cette asymétrie juridique consacre une hiérarchie foncière profondément inégalitaire, où les pauvres sont dépossédés non pas par la force armée, mais par la légalité administrative (Thomas, 2013). Le déplacement interne devient alors le point d'aboutissement d'une série d'exclusions invisibles, d'injustices accumulées, de violences lentes mais irréversibles. Il ne prend pas la forme d'un départ massif ; il peut s'agir de déplacements progressifs, d'exodes saisonniers, ou d'une errance latente autour de terres perdues, avec l'espoir illusoire d'un retour ou d'une régularisation.

L'extractivisme militarisé, souvent observable dans les zones minières du *Kasai* en RDC ou de l'*Ouham* en RCA, ajoute une couche supplémentaire à ce processus. Là où l'exploitation des ressources s'accompagne de la présence de groupes armés, de milices privées ou de forces de sécurité corrompues, les populations locales se retrouvent dans une triple impasse : dépossédées de leurs terres, menacées par la violence, et exclues des bénéfices économiques de ces projets (Jacquemot, 2025). Cette dynamique contribue à la production d'un espace rural fracturé, dominé par des logiques d'accumulation prédatrice et de contrôle répressif, où l'habitant devient un obstacle à éliminer ou à neutraliser (Jacquemot, 2025). Le déplacement forcé, dans ce contexte, ne résulte pas d'un choc soudain, mais d'une pression constante, d'une asphyxie sociale et économique qui pousse lentement mais sûrement à l'exode.

Au fond, l'accaparement des terres et l'expansion extractiviste doivent être compris non seulement comme des facteurs économiques ou environnementaux, mais comme des instruments de marginalisation politique (Voundi, 2021). Ils participent à la désarticulation du tissu communautaire, à l'effacement des voix locales dans la gouvernance territoriale, et à la fabrication de territoires sans habitants légitimes. Le déplacement interne, loin d'être un dommage collatéral, devient une finalité tacite de ces dynamiques, une condition de réalisation des projets, un mode de « nettoyage » silencieux des espaces à exploiter (Jacquemot, 2025). Face à cette réalité, une réponse

politique à la crise des déplacés internes ne saurait faire l'économie d'une réforme foncière profonde, d'une reconnaissance des droits coutumiers, et d'une remise en question radicale du modèle extractiviste dominant. Car tant que la terre restera un objet de prédation plutôt qu'un bien commun à protéger, les chemins de l'exil resteront tracés dans la poussière des campagnes africaines.

Effondrement de la gouvernance locale et insécurité multidimensionnelle

L'effondrement de la gouvernance locale en Afrique centrale constitue un facteur déterminant dans la production et la reproduction des déplacements internes (Assana, 2025). Il ne s'agit pas simplement de la faiblesse des structures administratives de proximité ou du manque de ressources des collectivités territoriales, mais d'un effritement profond du contrat social à l'échelle locale, qui entraîne une insécurité multidimensionnelle affectant à la fois l'ordre, la justice, les services de base, les dynamiques sociales et les rapports au territoire (Bertrand & Moquay, 2004). Là où la gouvernance locale devait incarner la proximité, la médiation et la continuité de l'État dans les espaces ruraux et périphériques, elle s'est souvent réduite à un assemblage d'institutions formelles sans portée, de figures traditionnelles désarticulées, ou d'agents publics dépourvus de toute légitimité réelle auprès des communautés (Bertrand & Moquay, 2004). Ce vide de régulation est rapidement occupé par d'autres formes de pouvoir, armé, religieux, économique, dont les logiques répondent rarement aux besoins de protection et de justice des populations.

La gouvernance locale, quand elle est effective, devrait offrir aux citoyens un espace de dialogue, de négociation des différends, d'accès aux droits, de prévisibilité des décisions (Olivier de Sardan, 2009). Or, dans de nombreuses régions du Tchad, de la République centrafricaine, de la RDC ou du Cameroun, ces fonctions sont devenues inexistantes ou résiduelles. Les mairies ou préfectures, lorsqu'elles ne sont pas simplement absentes, se trouvent isolées, réduites à une présence symbolique, sans budget, sans agents compétents, sans capacité de médiation entre les communautés (Nodem, Bamenjo & Schwartz, 2012). Les mécanismes de gestion foncière sont défaillants ou corrompus, les dispositifs de sécurité sont détournés à des fins privées, les services sociaux essentiels (écoles, centres de santé, justice de proximité) sont désorganisés ou absents. Ce retrait progressif mais massif des fonctions étatiques au niveau local a favorisé la montée de l'arbitraire, des injustices non résolues, des frustrations accumulées, et donc, inévitablement, des tensions latentes qui se transforment en crises ouvertes (Nodem, Bamenjo & Schwartz, 2012).

Dans ce contexte, l'insécurité ne peut être comprise uniquement comme le risque de violence armée. Elle devient une condition structurelle, diffuse et multiforme. Elle prend la forme de l'insécurité alimentaire, due à la

désorganisation des systèmes de production et de commercialisation agricoles (Voundi, Mbevo Fendoung & Essigue Emossi, 2019). Elle se manifeste dans l'insécurité juridique, lorsque les populations ne savent plus à quelle autorité s'adresser pour faire valoir leurs droits. Elle s'exprime dans l'insécurité identitaire, quand les communautés minoritaires, déplacées ou marginalisées se sentent exclues de toute reconnaissance institutionnelle. Elle devient insécurité environnementale lorsque les mécanismes de gestion des ressources naturelles se sont effondrés et que les populations ne peuvent plus faire face aux aléas climatiques, à la sécheresse, à l'érosion ou à la rareté de l'eau (Voundi, Mbevo Fendoung & Essigue Emossi, 2019). Enfin, elle est également insécurité sociale, lorsque le tissu communautaire est déchiré par des conflits interethniques, interreligieux ou intergénérationnels que plus aucune autorité légitime n'est en mesure d'arbitrer.

Ce cumul d'insécurités, alimenté par la défaillance de la gouvernance locale, crée un terreau propice à la mobilité forcée. Les populations ne fuient pas uniquement les balles ou les machettes, elles fuient un environnement qui ne garantit plus aucune stabilité, aucune lisibilité, aucun horizon. Dans certains cas, le départ est la seule alternative à l'injustice persistante, à l'humiliation quotidienne, à l'impossibilité de vivre dignement (Komassi, 2017). Le déplacement devient alors une stratégie adaptative, un dernier recours face à un système institutionnel qui a cessé d'exister à leurs yeux. Il devient aussi un moyen de contester, dans le silence, un ordre injuste ou défaillant. En quittant leur village, leur canton, leur commune, les déplacés expriment un refus implicite de continuer à subir l'insoutenable (Komassi, 2017). Mais, ce départ n'est jamais anodin : il s'accompagne de ruptures affectives, de pertes de repères, d'une réorganisation forcée des solidarités et d'une précarité souvent aggravée dans les lieux d'accueil, eux-mêmes peu préparés à gérer ces flux.

Par ailleurs, la gouvernance locale en crise ouvre la voie à des recompositions autoritaires et clientélistes. Les acteurs qui émergent pour combler le vide institutionnel, chefs traditionnels, leaders religieux, entrepreneurs de la violence, ONG locales, peuvent, dans certains cas, jouer un rôle positif de stabilisation (Leblanc, 2007). Mais, ils peuvent également reproduire, voire aggraver, les logiques d'exclusion, de corruption ou de domination, en s'inscrivant dans des dynamiques de pouvoir concurrentes, marquées par la recherche de contrôle territorial ou de captation des ressources. L'espace local devient alors un champ de compétition, où la sécurité, l'accès aux biens, et la mobilité sont conditionnés par l'appartenance communautaire, les allégeances politiques ou les capacités financières (Leblanc, 2007). Cette situation entretient un climat d'instabilité chronique, où la norme n'est plus la régulation mais l'exception, où la loi est remplacée par l'interprétation circonstancielle de rapports de force.

Ainsi, l'effondrement de la gouvernance locale ne doit pas être perçu comme une défaillance périphérique du système étatique, mais comme un symptôme majeur de la crise structurelle des États en Afrique centrale. Il révèle l'incapacité des institutions à irriguer l'ensemble du territoire national, à garantir l'égalité d'accès aux droits, et à produire un sentiment d'appartenance partagé (Leblanc, 2007). Face à cette déliquescence, le déplacement interne apparaît non pas comme un événement ponctuel, mais comme une trajectoire sociale de plus en plus fréquente, presque normalisée. Restaurer la gouvernance locale n'est donc pas seulement un impératif technique ou administratif : c'est un enjeu de justice, de paix durable et de réconciliation territoriale. Sans cette restauration, les populations continuent à fuir des espaces devenus hostiles non par la guerre seule, mais par le vide institutionnel qui rend toute vie digne et stable impossible.

REPRÉSENTATIONS SOCIALES ET VÉCU DE L'EXIL : UNE LECTURE CONSTRUCTIVISTE DES DÉPLACEMENTS

Les déplacements internes ne peuvent être compris uniquement comme des mouvements physiques. Ils constituent également des processus sociaux, identitaires et symboliques. Cette seconde partie adopte une perspective constructiviste pour mettre en évidence la manière dont les déplacés perçoivent, vivent et donnent sens à leur exil. Elle explore d'abord les dynamiques de désaffiliation identitaire et de perte d'ancrage territorial (A), avant d'analyser les mécanismes par lesquels le déplacement est institutionnalisé et reproduit au sein des dispositifs humanitaires et politiques (B).

LE DÉPLACEMENT COMME PROCESSUS DE DÉSAFFILIATION IDENTITAIRE

L'exil ne se réduit pas à la rupture géographique avec la terre natale ; il s'accompagne d'un effritement progressif des repères identitaires. Cette section examine, dans un premier temps, comment la perte du territoire ancestral entraîne une altération du sentiment d'appartenance et une rupture symbolique profonde (1), puis comment l'exil en vient à être intériorisé comme une norme sociale, voire une destinée collective, dans les représentations des déplacés (2).

Perte de la terre natale : altération de l'ancrage spatial et symbolique

Dans les trajectoires de déplacement interne en Afrique centrale, la perte de la terre natale constitue bien plus qu'un simple changement géographique ou une rupture spatiale. Elle engage un bouleversement profond du rapport à soi, au monde et aux autres, car l'ancrage territorial, en particulier dans les sociétés rurales africaines, ne relève pas uniquement de la fonction

résidentielle ou économique du sol (Amnesty International, 2014). Il renvoie à une dimension identitaire, ontologique et symbolique qui articule la mémoire collective, l'héritage ancestral et les représentations de la continuité communautaire. La terre n'est pas seulement l'espace sur lequel on habite ; elle est le lieu depuis lequel on existe, celui qui structure les récits fondateurs, les formes de filiation, les modalités d'appartenance et les rapports au sacré. En ce sens, l'exil forcé ne produit pas seulement des sans-abris : il engendre des désaffiliés, des individus suspendus entre un passé révoqué et un avenir incertain, privés de la matrice territoriale qui les constituait comme sujets sociaux (Amnesty International, 2014).

Ce processus de désancrage se manifeste d'abord dans la dislocation des attaches communautaires. Dans les villages ou hameaux d'Afrique centrale, les liens sociaux sont rarement abstraits ou contractuels. Ils s'inscrivent dans une territorialité spécifique, une organisation de l'espace marquée par des lieux de mémoire, des frontières symboliques, des toponymies chargées de sens. Être originaire d'un espace, c'est y avoir des droits, une histoire, une reconnaissance. Quitter cet espace sous la contrainte, c'est perdre non seulement un habitat, mais aussi une position dans un ordre social, un statut au sein d'un groupe, une capacité d'agir dans un univers intelligible. L'exilé n'est pas seulement déplacé ; il est destitué. Il devient un corps sans territoire, une voix sans lieu, un citoyen privé d'ancrage.

La terre natale structure aussi la transmission intergénérationnelle. Elle est le support des mémoires familiales, le lieu d'initiation, le cadre dans lequel les aînés transmettent aux jeunes les savoirs, les valeurs et les récits qui fondent la cohésion du groupe. Son abandon précipité interrompt ces transmissions, fragilise les rituels, dissout les repères (Gillette, Bonerandi & Tayab, 2001). Les enfants déplacés grandissent souvent dans des espaces de relégation, camps, périphéries urbaines, zones de transit, où les anciens codes ne s'appliquent plus, où les traditions ne peuvent plus s'exercer, où l'identité collective se délite dans le quotidien de la précarité. Ainsi, le déplacement détruit non seulement les structures matérielles du monde paysan, mais aussi les cadres symboliques, son imaginaire, la temporalité propre (Gillette, Bonerandi & Tayab, 2001). Il impose un temps d'urgence, une spatialité désorganisée, une logique d'adaptation constante à des environnements instables.

À ce bouleversement identitaire s'ajoute une dépossession symbolique, parfois plus douloureuse que la perte matérielle elle-même (Hirt & Collignon, 2017). Les récits recueillis auprès des déplacés internes à l'extrême-nord Cameroun ou du Nord-Kivu expriment fréquemment un sentiment de déracinement irréversible, un arrachement intime à une terre devenue inaccessible. À Maroua, au Cameroun, Hadja Ramatou raconte :

« C'est en pleine nuit que tout a basculé. Nous avons entendu les tirs, les cris, puis les flammes. Boko Haram venait d'attaquer notre village à Kolofata. Ma maison a été incendiée, mon mari enlevé sous mes yeux. Depuis, je vis à Maroua avec mes enfants, mais rien n'a de sens. J'ai l'impression de flotter entre deux mondes, sans attaches. Je ne suis plus chez moi ici, et je ne le suis plus là-bas non plus. Mes enfants refusent même de parler du village ; ils disent que c'est un lieu maudit. Moi, je ferme les yeux chaque soir en espérant revoir mon mari, entendre les bruits familiers de notre cour. Mais tout est devenu silence. Même les voisins ici nous regardent comme des intrus. Je sens dans leurs yeux qu'on dérange, qu'on n'est pas vraiment les bienvenus. On me dit de tourner la page, de reconstruire, mais comment reconstruire quand on a tout perdu, même l'envie de croire ? Je vis, oui, mais je survis surtout. Ce n'est pas une vie, c'est une attente. Une longue attente sans fin, entre ce que j'ai perdu et ce que je n'arrive pas à espérer. » (Hadja, 2024)

À Goma, dans le Nord-Kivu, Jeanine Kabuo témoigne :

« Quand les combats ont éclaté à Rutshuru, je n'ai pas réfléchi. J'ai pris mes enfants et j'ai couru. On a tout laissé : la maison, les habits, les photos, les souvenirs. Là-bas, il y avait les champs que mes parents cultivaient depuis des générations, la tombe de ma sœur que je visitais chaque semaine, l'église où j'ai dit oui à mon mari. Tout ce qui faisait ma vie, mes repères, mes racines. Aujourd'hui, je vis à Goma, mais je ne me reconnais plus. Je suis une étrangère dans cette ville, mais aussi une étrangère à moi-même. Je ne sais plus qui je suis sans Rutshuru. Mon village existe-t-il encore ? Ai-je encore le droit d'y penser sans douleur, sans honte, sans peur ? Quand je parle de chez moi, les gens détournent le regard, comme si c'était un passé qu'il fallait effacer. » (Kabuo, 2024).

Cette expérience n'est pas seulement vécue sur le mode de la tristesse ou du regret, mais souvent comme une humiliation, un déclassé, voire une négation de soi (Jacquemot, 2025). Être contraint de partir, c'est reconnaître son impuissance face à la violence, c'est abandonner une histoire au profit d'un avenir opaque. Dans certains cas, les populations déplacées n'osent plus se revendiquer de leur lieu d'origine, soit parce qu'elles en ont été durablement exclues, soit parce que leur présence est désormais considérée comme une menace. Le territoire natal devient alors un lieu interdit, parfois

mythifié, parfois haï, mais chargé d'un affect ambivalent (Jacquemot, 2025). Cette altération du lien symbolique à la terre participe de la construction d'une mémoire fracturée, marquée par le silence, l'oubli ou la culpabilité. Ces deux témoignages, bien que situés dans des contextes géographiques distincts, traduisent une communauté d'expérience marquée par l'arrachement, la perte du sentiment d'appartenance et la fragmentation du lien au territoire. Ils révèlent la profondeur des séquelles symboliques du déplacement forcé, bien au-delà des seules statistiques humanitaires.

La perte du territoire d'origine engendre aussi une réorganisation des solidarités et des hiérarchies internes au sein des groupes déplacés. Ceux qui, dans le village d'origine, jouissaient d'un certain prestige ou d'une autorité peuvent se retrouver marginalisés dans les camps ou les quartiers d'accueil, privés de leur légitimité traditionnelle (Matthysen & Gobbers, 2022). Les normes qui fondaient les rapports sociaux sont remplacées par d'autres logiques, souvent informelles, parfois brutales. Dans ce nouveau contexte, la perte de la terre natale signifie aussi la perte d'un capital social, d'un ancrage statutaire, d'une lisibilité sociale. Elle ouvre la voie à de nouvelles formes d'inégalité, de stigmatisation, voire de violence intracommunautaire (Matthysen & Gobbers, 2022). Les déplacés sont souvent perçus comme des intrus, des porteurs de désordre, des concurrents pour les ressources rares. Leur présence dérange, leur passé les précède, leur avenir inquiète.

La perte de la terre natale constitue un moment de rupture fondamental dans l'expérience du déplacement forcé. Elle ne se réduit pas à une variable objective mesurable en kilomètres ou en hectares. Elle doit être comprise comme une fracture ontologique, un désalignement entre les individus et les mondes qu'ils habitent. C'est cette fracture qui rend le retour souvent impossible, même lorsque les conditions sécuritaires le permettent (Matthysen & Gobbers, 2022). Car revenir, ce n'est pas seulement retrouver une maison ou un champ : c'est réactiver une inscription dans un univers de sens, une reconnaissance sociale, un rapport apaisé au territoire. Tant que cette restauration symbolique n'est pas possible, l'exilé demeure en errance, même s'il est géographiquement revenu. C'est pourquoi toute politique de gestion des déplacements internes doit impérativement intégrer cette dimension immatérielle du déracinement, sous peine de reproduire, dans les discours de reconstruction, les mêmes logiques d'oubli et d'exclusion qui ont conduit au départ.

L'exil comme nouvelle norme : construction sociale de l'insécurité permanente

L'exil, initialement perçu comme une réponse conjoncturelle à des menaces immédiates (Gillette, Bonerandi & Tayab, 2001), tend progressivement à se transformer en norme sociale dans plusieurs régions

d'Afrique centrale. Ce glissement de la précarité à la permanence, du temporaire au structurel, ne relève pas d'un simple allongement temporel de la situation de déplacement. Il témoigne d'un processus plus profond : celui par lequel l'insécurité devient un cadre d'existence stable, une condition intégrée dans les représentations collectives, un horizon quotidien auquel les individus s'adaptent (Musamba & Gobbers, 2023). Cette normalisation de l'exil révèle une mutation silencieuse mais puissante des régimes de sens autour de la mobilité forcée, des territoires et de la sécurité, dans des contextes où l'État n'apparaît plus comme le garant de la stabilité mais comme une figure distante, voire défaillante.

Au cœur de cette dynamique se trouve la construction sociale de l'insécurité comme donnée permanente de l'environnement (Stearns, 2018). Ce phénomène ne résulte pas seulement de la répétition des violences ou de l'absence de paix durable. Il repose sur un enchevêtrement d'expériences, de récits, de dispositifs institutionnels et de perceptions qui transforment l'exil en condition normale d'existence. Les individus ne fuient plus simplement des événements ponctuels, mais des configurations de vie devenues insoutenables, marquées par l'imprévisibilité, la pauvreté chronique, la dislocation des liens sociaux, et la menace constante (Musamba & Gobbers, 2023). L'insécurité cesse alors d'être un accident du réel pour devenir une dimension intégrée au quotidien, une composante de l'identité sociale des déplacés.

Cette intériorisation de l'exil comme norme s'inscrit dans un régime discursif plus large, produit à la fois par les acteurs institutionnels, les organisations humanitaires, les médias, et les communautés elles-mêmes (Stearns, 2018). Les récits du déplacement, abondamment relayés dans les rapports, les bases de données et les campagnes de sensibilisation, tendent à figer les déplacés dans une condition spécifique, celle de victimes passives d'un monde violent. Cette catégorisation, nécessaire à l'action humanitaire, produit aussi des effets de naturalisation. Elle institutionnalise l'idée que certains groupes, certaines régions, certains peuples, sont irrémédiablement liés à l'instabilité, comme si l'exil faisait partie de leur destin collectif (UNHCR, 2024). La violence cesse d'être perçue comme une anomalie à résoudre, pour devenir une fatalité à gérer.

Les dispositifs humanitaires eux-mêmes, tout en cherchant à soulager la détresse, participent à cette sédimentation de l'insécurité. Les camps, les programmes d'assistance, les politiques de protection déploient une logique de stabilisation dans l'urgence, mais rarement de transformation structurelle des causes (UNHCR, 2024). Les populations déplacées sont souvent installées dans des espaces de transit qui deviennent définitifs, dans des abris dits temporaires qui s'éternisent. Le temps de l'exil se fige, et avec lui s'installe une forme d'habitude du provisoire, une acceptation résignée de la précarité. Cette sédentarisation de l'urgence engendre une double contradiction : d'une

part, elle donne aux déplacés un sentiment relatif de sécurité, d'autre part, elle les enferme dans une condition marginale, sans réels droits fonciers, sans perspectives économiques, sans reconnaissance politique (IDMC, 2017).

L'environnement d'accueil, qu'il soit rural ou urbain, participe également à la construction de cette norme de l'exil. Loin de constituer des refuges neutres, les zones de relocalisation sont souvent des espaces de tensions, de concurrence pour les ressources, de rejets identitaires (Minfegue, 2019). Les déplacés y sont tolérés, parfois soutenus, mais rarement pleinement intégrés. Cette position d'entre-deux, ni totalement étrangers, ni pleinement reconnus, renforce leur assignation à une identité d'« éternels déplacés ». Ils vivent dans une forme de liminalité sociale, marqués par la mémoire du départ, exclus de la citoyenneté locale, et projetés dans un avenir sans garantie (Minfegue, 2019). Dans cet entrelacs de marginalité et de dépendance, l'exil devient moins une étape vers autre chose qu'un mode d'existence reproduit et banalisé.

Cette banalisation n'est pas sans effets sur les représentations que les individus se font de leur propre place dans le monde. Nombre de déplacés finissent par considérer leur mobilité forcée comme une fatalité historique, une épreuve inscrite dans leur trajectoire communautaire (OCHA, 2014). L'espoir du retour, s'il subsiste, est souvent miné par l'absence de perspectives concrètes, par la peur des représailles, ou par la transformation irréversible de leur village d'origine. Certains récits recueillis dans les régions du Kasaï ou de l'Est tchadien montrent que les jeunes générations, nées dans les camps ou dans les sites de relocalisation, n'ont plus aucun lien direct avec le territoire d'origine de leurs parents. Leur monde est celui de l'exil, et leur subjectivité s'est construite dans cette condition. Ainsi, l'exil cesse d'être une parenthèse et devient un cadre social de formation des identités (OCHA, 2014).

La construction sociale de l'insécurité permanente, telle qu'elle se manifeste dans l'institutionnalisation de l'exil comme norme, est un processus à la fois insidieux et structurant. Elle permet de comprendre pourquoi certaines situations de déplacement perdurent au-delà des conflits armés, pourquoi les retours sont si rares, et pourquoi les politiques de réintégration échouent si souvent (Agier, 2008). Elle rappelle aussi que toute politique de prévention ou de réponse aux déplacements forcés doit impérativement intégrer une dimension symbolique, culturelle et politique. Il ne suffit pas de sécuriser un territoire ou de fournir une aide matérielle ; il faut restaurer les conditions d'un sentiment de stabilité, de dignité et d'appartenance. Tant que l'exil est perçu et vécu comme une norme, toute tentative de reconstruction sociale reste incomplète, voire illusoire. D'où l'importance de comprendre les processus d'institutionnalisation de la mobilité forcée.

INSTITUTIONNALISATION DE LA MOBILITÉ FORCÉE ET REPRODUCTION DES INÉGALITÉS

Le déplacement forcé n'évolue pas dans un vide social. Il est encadré, nommé, catégorisé et souvent légitimé par des dispositifs institutionnels. Cette section analyse, d'une part, le rôle des récits humanitaires, des ONG et des mécanismes d'aide dans la normalisation du déplacement (1), et d'autre part, la manière dont ces mêmes dispositifs contribuent à l'exclusion des déplacés internes des politiques nationales et à leur invisibilisation dans l'espace public (2).

Rôle des récits, des ONG et des dispositifs humanitaires dans la normalisation du déplacement

Les récits produits par les déplacés eux-mêmes, ainsi que ceux relayés et amplifiés par les organisations non gouvernementales (ONG) et les dispositifs humanitaires¹, jouent un rôle central dans la construction sociale et la normalisation de la mobilité forcée (ACAPS, 2023). Cette dynamique narrative dépasse la simple description des souffrances ou des besoins d'assistance. Elle participe à la fabrication d'un cadre symbolique, politique et institutionnel qui façonne non seulement la manière dont le déplacement est perçu par les acteurs externes, mais aussi comment il est vécu, interprété et reproduit par les populations concernées. Ainsi, à Birao, dans le nord-est de la République centrafricaine, Jérôme Yakité, père de six enfants déplacé depuis 2020, raconte :

¹ Ces ONG jouent un rôle crucial dans la gestion des déplacements internes en Afrique centrale, intervenant dans des contextes marqués par l'instabilité, la violence et la précarité. Médecins Sans Frontières (MSF) est particulièrement active en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, au Cameroun et au Tchad, offrant des soins médicaux d'urgence aux populations déplacées, luttant contre les épidémies et répondant aux besoins liés aux violences armées, notamment dans la région de l'Est de la RDC à Ituri. L'International Rescue Committee (IRC) déploie ses efforts notamment en République centrafricaine, où elle met en œuvre des programmes de protection ciblant spécifiquement les femmes et les enfants déplacés, tout en assurant l'accès à l'eau potable, l'éducation d'urgence et un soutien psychosocial essentiel à la résilience des communautés affectées. Le Norwegian Refugee Council (NRC) intervient au Cameroun et en RDC, avec un focus sur la sécurité alimentaire, l'accès au logement et la défense des droits des déplacés, particulièrement dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest camerounais, où la réinstallation des déplacés internes constitue un enjeu majeur. Par ailleurs, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) joue un rôle stratégique dans la coordination des efforts de gestion des déplacements, en menant des actions de cartographie des zones à risque, de prévention des crises et de renforcement de la gouvernance locale, notamment dans la région du Lac Tchad. Enfin, Relief International s'emploie à répondre aux urgences humanitaires et à soutenir la réhabilitation des infrastructures sociales, particulièrement dans le Kasaï en RDC, où les violences communautaires ont provoqué des déplacements massifs. Ces ONG, par la diversité de leurs interventions, contribuent non seulement à l'assistance immédiate mais aussi à la construction de solutions durables face aux défis complexes des déplacements internes en Afrique centrale.

« J'étais cultivateur dans un petit village près de Ouandja. Un matin, on a entendu des coups de feu, et en quelques heures, tout a brûlé. Ma maison, mes champs, mes souvenirs. On a fui sans rien prendre, juste les enfants dans les bras. Depuis, je vis dans un site de déplacés à Birao. La bâche qui me couvre fuit pendant la saison des pluies, mes enfants ne vont plus à l'école. J'ai 46 ans, mais je me sens comme un vieillard. On nous distribue parfois du riz, mais pas toujours. Ce qui me fait le plus mal, c'est de ne plus savoir si un jour je pourrai retourner là où je suis né. »

Ce témoignage met en lumière l'impact durable de l'exil sur les repères existentiels et identitaires. L'analyse de ce rôle révèle une double ambivalence : d'un côté, ces récits et dispositifs constituent des leviers indispensables pour la reconnaissance des déplacés, la mobilisation de ressources et la protection ; de l'autre, ils peuvent contribuer, souvent involontairement, à figer les identités des déplacés dans une condition d'exception permanente, consolidant ainsi leur marginalisation et la reproduction de leur vulnérabilité (ACAPS, 2023).

Dans le bassin du lac Tchad, les récits des déplacés internes traduisent une réalité douloureuse et complexe, où la violence des groupes armés, la raréfaction des ressources et les tensions communautaires façonnent une expérience de déracinement profondément ancrée dans le quotidien. Aminatou, une femme originaire de la région de Baga Sola au Tchad, raconte comment elle a dû fuir son village après une attaque meurtrière attribuée à des combattants de Boko Haram :

« Nous avons vu nos maisons brûler, nos champs détruits, et des membres de notre famille emportés par la violence. Partir signifiait tout abandonner : nos terres, nos souvenirs, nos ancêtres. Ici, dans le camp, nous sommes en sécurité, mais chaque nuit, je pleure mon village. Je crains que le retour ne soit jamais possible. »

Ce témoignage souligne non seulement la rupture spatiale, mais aussi la dépossession symbolique que subissent les déplacés, illustrant comment l'exil devient une condition imposée, à la fois subie et intériorisée, dans un contexte marqué par l'incertitude et la fragilité.

Les ONG, acteurs majeurs de la réponse aux déplacements internes, jouent un rôle ambivalent dans ce processus de normalisation. Leur action humanitaire est indispensable : elles apportent une aide vitale en termes de nourriture, de soins, de logement, et œuvrent à la protection des droits fondamentaux. Mais leur mode d'intervention, centré sur l'urgence et la

gestion des crises, tend à installer les déplacés dans des situations « gérées » mais peu transformantes (UNHCR, 2024). La mise en place de camps, de sites de relocalisation ou de centres d'accueil crée des espaces quasi institutionnels où la mobilité est à la fois limitée et encadrée. Ces espaces deviennent des « territoires du déplacement », des zones d'habitat forcé où les déplacés vivent dans une forme de sédentarisation contrainte, coupés de leurs terres d'origine (UNHCR, 2024). La logique humanitaire, en se concentrant sur l'assistance immédiate, contribue à transformer ces situations temporaires en réalité durable, où l'exil cesse d'être une étape provisoire pour devenir un mode de vie.

Par ailleurs, les dispositifs institutionnels et réglementaires, issus de la coopération internationale, des politiques nationales ou des agences spécialisées, tendent à figer les déplacés dans des catégories administratives spécifiques. Les mécanismes d'enregistrement, les critères d'accès aux aides, les programmes de réinstallation ou de réintégration officialisent leur statut d'exclus ou de « populations à risque » (Convention de Kampala, 2009). Cette catégorisation administrative, bien qu'essentielle pour l'organisation de l'aide, enferme souvent les déplacés dans une identité stigmatisante, qui limite leurs capacités d'insertion socio-économique et politique. Le dispositif humanitaire, en cherchant à protéger, produit paradoxalement une forme d'exclusion structurelle, en renforçant les frontières entre déplacés et populations hôtes, entre victimes et citoyens, entre marge et centre (Convention de Kampala, 2009).

Les récits humanitaires, diffusés à travers les rapports, les campagnes médiatiques et les plaidoyers, contribuent aussi à la construction d'une perception internationale où l'Afrique centrale est souvent associée à des crises humanitaires récurrentes, à des zones de violence chronique et à des populations perpétuellement déplacées (IDMC, 2013). Cette image génère un paradoxe : elle suscite certes la mobilisation de fonds et d'efforts, mais elle renforce également une forme de « fatalisme » dans la gouvernance régionale et internationale, où l'exil est envisagé moins comme un problème à résoudre que comme un phénomène inévitable (IDMC, 2013). La répétition et la surmédiation de ces récits figent les zones concernées dans une temporalité de crise permanente, décourageant ainsi les initiatives de prévention structurelle ou de transformation politique.

Enfin, la diffusion et la reproduction de ces récits à l'échelle locale influencent profondément la manière dont les déplacés eux-mêmes se représentent. À force d'entendre parler d'eux comme de victimes perpétuelles ou de « déplacés », certains intègrent cette identité comme un marqueur central de leur existence (IDMC, 2014). L'exil devient alors une part constitutive du récit personnel et collectif, une étiquette difficile à dépasser. Cette intériorisation peut engendrer des effets délétères sur la confiance en soi, le

sentiment d'appartenance et les perspectives d'avenir (IDMC, 2014). Elle oriente aussi les attentes vis-à-vis des autorités et des bailleurs vers une assistance continue, parfois au détriment de dynamiques d'autonomisation et d'initiative locale.

Ainsi, la normalisation du déplacement, sous l'effet conjugué des récits, des ONG et des dispositifs humanitaires, s'inscrit dans une dialectique complexe entre reconnaissance et marginalisation, entre visibilité et stigmatisation. Elle illustre les limites des approches humanitaires centrées sur la gestion de la crise immédiate, au détriment d'une réflexion plus approfondie sur les causes structurelles et les processus sociaux qui engendrent l'exil forcé (UNHCR, 2024). Cette compréhension invite à repenser les politiques publiques et les stratégies d'intervention, en intégrant davantage les voix des déplacés dans la définition des réponses, en valorisant leurs capacités de résilience et en promouvant des approches qui dépassent le cadre restrictif de l'urgence pour embrasser la prévention, la justice territoriale et l'inclusion durable.

Exclusion et invisibilisation des déplacés internes dans les politiques nationales

L'exclusion et l'invisibilisation des déplacés internes dans les politiques nationales constituent des phénomènes profondément enracinés dans les dynamiques étatiques d'Afrique centrale, reflétant à la fois les faiblesses structurelles des institutions et les logiques politiques qui marginalisent des populations déjà vulnérables (Minfegue, 2019). Dans des pays comme le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad ou la République démocratique du Congo, leur prise en compte dans les politiques publiques reste souvent fragmentaire, sporadique, voire absente (IDMC, 2017). Cette marginalisation institutionnelle, au-delà d'être une faille administrative, traduit une forme de relégation sociale et politique dont les conséquences exacerbent la précarité, la stigmatisation et la fragilisation des déplacés.

Au cœur de cette invisibilisation se trouve une contradiction fondamentale : les déplacés internes, bien qu'étant des citoyens à part entière de leur pays, sont traités comme des populations hors du champ ordinaire des droits et des protections étatiques (Cournil, 2009). Leur situation juridique est fréquemment ambiguë, car ils ne franchissent pas les frontières internationales, échappant ainsi à la définition de réfugié, qui bénéficierait d'un cadre juridique international plus clair et protecteur. Cette absence de statut juridique distinct dans la plupart des législations nationales contribue à leur exclusion des dispositifs de protection sociale, des programmes de logement et des plans de développement local.

Sur le terrain, cette lacune est partiellement comblée par des acteurs non étatiques. Lors de nos enquêtes menées dans la région de Baga Sola (Tchad) et dans l'Extrême-Nord camerounais, plusieurs interventions d'agences telles que l'OIM, le HCR, Action contre la Faim (ACF), INTERSOS ou COOPI ont été observées. Par exemple, le projet "Rapid Response Mechanism" (RRM), financé par ECHO et mis en œuvre par ACF et Solidarités International au Tchad, vise à apporter une assistance d'urgence aux nouveaux déplacés dans la région du Lac (ACF-Tchad, 2023). De même, le HCR soutient les gouvernements du Nigeria, du Niger, du Cameroun et du Tchad pour l'enregistrement biométrique des déplacés et la distribution de kits d'abris (HCR, 2023). Ces initiatives révèlent aussi la délégation progressive de la responsabilité étatique à des structures internationales ou humanitaires, ce qui interroge durablement les mécanismes de souveraineté, de citoyenneté et d'intégration.

Par ailleurs, cette invisibilité politique s'inscrit dans une gouvernance marquée par des priorités souvent contradictoires. Les États d'Afrique centrale, confrontés à des défis majeurs tels que la faiblesse des ressources publiques, l'instabilité politique, et des crises sécuritaires récurrentes, tendent à concentrer leurs efforts sur le contrôle sécuritaire et la stabilisation immédiate, au détriment d'une stratégie intégrée et durable d'inclusion sociale (Ntuda, 2017). Les déplacés internes, dans ce contexte, sont perçus davantage comme un problème à gérer qu'une composante à intégrer dans la construction nationale (Ntuda, 2017). Cette approche réduit leur rôle à celui de bénéficiaires passifs d'une aide humanitaire temporaire, marginalisant leurs aspirations à la citoyenneté active, à la participation politique et au développement économique.

Cette marginalisation institutionnelle est renforcée par une sous-représentation des déplacés dans les mécanismes de décision et de planification (Agier, 2008). Les politiques nationales, lorsqu'elles existent, sont souvent élaborées sans consultation réelle des populations concernées, ni des autorités locales qui doivent les mettre en œuvre. Le déficit de dialogue et de concertation perpétue une distance entre les décideurs et les déplacés, alimentant un sentiment d'abandon et d'exclusion (Agier, 2008). L'absence de plateformes de participation inclusives empêche la prise en compte des besoins réels, des savoirs locaux et des solutions endogènes qui peuvent favoriser une meilleure réinsertion et une cohésion sociale renforcée.

L'exclusion des déplacés internes dans les politiques nationales s'exprime également dans la répartition inégale des ressources et dans la mise en œuvre des programmes de développement (Lardeux, 2009). Souvent concentrées sur les zones urbaines ou les centres administratifs, les interventions étatiques ignorent les espaces périphériques ou ruraux où s'entassent les déplacés, accentuant ainsi les disparités territoriales. Cette

répartition inéquitable alimente des tensions entre populations déplacées et communautés hôtes, nourrissant des conflits locaux et renforçant la vulnérabilité des déplacés (Lardeux, 2009). L'absence d'intégration économique et sociale dans ces espaces de relocalisation contribue à maintenir les déplacés dans des conditions de précarité, d'insécurité alimentaire et d'exclusion sociale prolongée.

Sur le plan symbolique, cette invisibilisation s'accompagne d'une stigmatisation sociale. Les déplacés internes sont fréquemment perçus par les sociétés d'accueil comme des « étrangers » ou des « perturbateurs » de l'ordre social, ce qui alimente des discriminations, des violences et une exclusion culturelle (Lardeux, 2009). Lors de nos enquêtes dans les zones de Minawao (Cameroun) et Bol-Baga Sola (Tchad), plusieurs déplacés ont relaté leur marginalisation dans l'accès à l'emploi, à la terre, ou aux services publics, souvent réservés prioritairement aux autochtones (Mimche & Pelican, 2012). À Mokolo, une élite locale nous a confié qu'une partie de la population locale considérait les déplacés comme une source d'insécurité et de concurrence économique, renforçant les tensions. Cette perception est confirmée par le rapport conjoint du HCR et de Reach (2023), qui souligne que dans les communes de Mokolo, Koza et Kolofata, des conflits entre déplacés et hôtes sont liés à l'accès aux ressources, notamment l'eau, la terre et les services de santé (REACH-HCR, 2023).

Dans le département du Diamaré, les autorités municipales m'ont indiqué que les déplacés du Logone-et-Chari qui s'étaient installés à Maroua à la suite des affrontements intercommunautaires de 2021 entre pêcheurs mousgoums et éleveurs arabes choas, étaient encore qualifiés de fauteurs de troubles par une partie de l'opinion locale, malgré leur statut de victimes. Des enquêtes menées par Human Rights Watch (2022) corroborent ces témoignages en soulignant que les déplacés du conflit Mousgoum-Choa ont été ciblés par des discours de haine, y compris de la part d'élus locaux, ce qui a limité leur accès à des mécanismes formels d'assistance (HRW, 2022). Cette stigmatisation est renforcée par des discours politiques ou médiatiques peu nuancés. Par exemple, lors d'un entretien informel à Mora en 2023, un représentant local d'une ONG nous confiait que certains journalistes locaux associaient systématiquement les déplacés à l'« infiltration terroriste » ou à l'« islamisation rampante », alimentant la peur au sein des populations d'accueil. Cette lecture négative contribue à figer les déplacés dans une image d'altérité indésirable et empêche leur intégration.

Cette dynamique d'exclusion et d'invisibilisation s'inscrit aussi dans un contexte régional où la souveraineté étatique est parfois fragilisée par des ingérences extérieures et des conflits transfrontaliers (Chadderton & Edmonds 2015). Les États d'Afrique centrale se trouvent ainsi confrontés à un dilemme entre la gestion de leurs crises internes et la pression internationale pour

respecter les normes des droits humains et des réfugiés. Cette tension contribue à retarder la mise en place de cadres législatifs clairs et à maintenir un flou juridique qui nuit à la protection effective des déplacés (Chadderton & Edmonds 2015). Par ailleurs, les ressources limitées allouées à la gestion des déplacements internes sont souvent captées par des circuits bureaucratiques opaques, renforçant la défiance des populations envers les institutions étatiques.

Toutefois, cette exclusion institutionnelle n'est pas une fatalité immuable. Elle invite à repenser les politiques nationales sous l'angle de l'inclusion sociale et de la justice territoriale, en reconnaissant pleinement les déplacés internes comme des acteurs à part entière de la reconstruction nationale (Chaulia, 2003). Cela suppose d'inscrire les déplacements internes dans les stratégies nationales de développement, de sécurité et de cohésion sociale, en développant des mécanismes de participation citoyenne qui intègrent les déplacés dans les processus de décision (Chaulia, 2003). Il s'agit également de clarifier leur statut juridique, d'assurer leur accès aux droits fondamentaux, et de promouvoir des politiques de réintégration et de relocalisation respectueuses des spécificités locales.

L'exclusion et l'invisibilisation des déplacés internes dans les politiques nationales révèlent une contradiction profonde entre les réalités vécues par ces populations et les réponses institutionnelles apportées (Chadderton & Edmonds 2015). Ce décalage renforce leur vulnérabilité et perpétue les cycles d'exil forcé. Pour sortir de cette impasse, il est crucial d'adopter une approche holistique qui combine une reconnaissance politique accrue, une intégration sociale effective et une justice territoriale adaptée. Ce faisant, les États d'Afrique centrale pourraient non seulement répondre de manière plus efficace aux défis posés par les déplacements internes, mais aussi renforcer la cohésion nationale et la résilience face aux crises futures.

Conclusion

Comprendre les dynamiques contemporaines du déplacement interne en Afrique centrale impose de sortir des lectures simplistes, réactives et souvent exclusivement sécuritaires, qui masquent l'ancrage profond de ces mouvements dans les structures sociales, politiques, territoriales et symboliques des sociétés concernées. L'étude ici menée, à travers une approche croisée géopolitique et constructiviste phénoménologique, a permis de cartographier ces causes structurelles, en dépassant les explications conjoncturelles et en dévoilant les logiques de domination et les récits sociaux qui normalisent l'exil forcé.

Les résultats obtenus montrent que le déplacement interne dans les pays d'Afrique centrale étudiés, Cameroun, Tchad, République centrafricaine et République démocratique du Congo, s'inscrit dans une configuration

systémique de vulnérabilités multidimensionnelles. La fragmentation de l'État, la prolifération d'acteurs armés, l'appropriation abusive des ressources naturelles, la militarisation des campagnes, les tensions ethno-territoriales, les effets du changement climatique, tout comme la faillite de la gouvernance locale, forment un socle de pressions permanentes qui alimentent et perpétuent les mobilités forcées. Ces dynamiques territoriales ne sont pas des accidents de l'histoire : elles résultent de choix politiques, d'arrangements économiques et de structures sociales profondément enracinées, qui produisent et reproduisent des inégalités spatiales et humaines.

Mais au-delà de cette lecture géopolitique, l'étude a révélé que l'exil est aussi une construction sociale intériorisée. À travers les récits de déplacés, les discours des ONG, les catégorisations administratives et les réponses humanitaires, le déplacement se constitue peu à peu comme une norme. On assiste à une institutionnalisation du mouvement, une sédimentation des représentations de la fuite comme réponse « naturelle » à l'insécurité, et une acceptation, parfois résignée, parfois revendiquée, du statut de déplacé. Ce processus de « désappartenance » symbolique transforme la terre natale en un espace menaçant, tandis que les camps, les périphéries urbaines ou les sites d'accueil deviennent les nouveaux lieux d'ancrage temporaire ou durable, malgré l'absence de reconnaissance, de droits garantis ou de perspectives claires d'avenir.

Cette double lecture, à la fois des logiques de domination spatiale et des représentations sociales, permet de penser le déplacement interne comme un phénomène total : enraciné dans des rapports de force historiques, mais également vécu, interprété, raconté et légitimé par des dispositifs symboliques et institutionnels. C'est cette articulation qui fonde la richesse et la pertinence du cadre d'analyse ici mobilisé.

Sur le plan théorique, l'étude confirme l'intérêt d'une articulation entre la géopolitique de François Thual et le constructivisme phénoménologique de Peter Berger et Thomas Luckmann. En effet, si la géopolitique permet d'appréhender les reconfigurations territoriales, les rivalités de pouvoir et les lignes de fracture entre groupes, le constructivisme offre une entrée complémentaire en mettant en lumière la manière dont les réalités sociales sont construites par l'interaction, la narration et l'institution. L'un éclaire les causes objectives, l'autre les perceptions subjectives ; ensemble, ils permettent d'approcher le déplacement dans toute sa densité.

Sur le plan empirique, la triangulation des sources, entre données institutionnelles, littérature scientifique, témoignages de déplacés et entretiens avec des acteurs humanitaires, a permis de confirmer des régularités, mais aussi de faire émerger des spécificités locales. Il existe des variations importantes entre les contextes nationaux étudiés, tant en ce qui concerne les facteurs déclencheurs que les formes de déplacement ou les mécanismes

d'adaptation. Par exemple, en République centrafricaine, la polarisation communautaire et la dislocation de l'État ont favorisé des déplacements massifs et prolongés ; au Cameroun, c'est la combinaison entre insécurité dans le bassin du lac Tchad et conflit séparatiste anglophone qui alimente des flux complexes et entremêlés ; en RDC, les logiques extractivistes et la guerre de basse intensité dans l'Est produisent des vagues continues de déplacés ; au Tchad, enfin, les tensions climatiques, la pression foncière et la présence militaire créent un environnement de déplacement multiple, tant interne que transfrontalier.

Ces réalités soulignent l'urgence de penser une politique publique et régionale plus ambitieuse, qui s'attaque non seulement aux effets, mais surtout aux causes profondes du déplacement interne. À cet égard, plusieurs recommandations s'imposent.

Premièrement, il est impératif de renforcer les mécanismes de prévention structurelle des déplacements internes. Cela passe par une meilleure gouvernance territoriale, fondée sur l'inclusion des populations locales, la lutte contre les discriminations d'accès à la terre, et la sécurisation des droits fonciers collectifs. Les États doivent investir dans le développement local, renforcer la résilience des communautés, et garantir un minimum de justice territoriale, sans quoi les dynamiques d'exclusion continueront à produire du déplacement.

Deuxièmement, les politiques doivent intégrer une reconnaissance pleine et entière des déplacés internes, non seulement en tant que victimes, mais comme sujets de droit. Cela suppose de revoir les dispositifs nationaux de protection, de leur accorder un statut juridique solide, d'assurer leur accès aux services publics (éducation, santé, logement), et d'impliquer les communautés déplacées dans la définition des solutions durables.

Troisièmement, il convient de déconstruire les représentations sociales de l'exil, qui tendent à enfermer les déplacés dans des identités de dépendance et de marginalité. Il est essentiel d'encourager les récits alternatifs, valorisant les capacités d'agir des déplacés, leur résilience, leur contribution à la vie communautaire, et leurs stratégies innovantes d'adaptation. Le travail des ONG, des médias et des chercheurs est ici fondamental pour produire une narration plus équilibrée, moins victimisante, et plus juste.

Quatrièmement, la coopération régionale doit être renforcée. Le déplacement interne ne connaît pas de frontières administratives : il s'inscrit dans des dynamiques transfrontalières, impliquant des acteurs multiples et des enjeux partagés. Une réponse efficace suppose donc une coordination entre États, une harmonisation des cadres juridiques, un échange d'informations, et un appui mutuel dans la mise en œuvre des politiques de prévention, de protection et de réintégration.

Enfin, cette étude ouvre des perspectives pour des recherches futures. Il est pertinent d'approfondir l'analyse par des études comparatives avec d'autres régions du continent, ou par des études longitudinales suivant les trajectoires des déplacés sur plusieurs années. Il est également utile de croiser davantage les regards disciplinaires, géographie, sociologie, anthropologie, droit, économie, pour construire une compréhension réellement intégrée des phénomènes de mobilité contrainte.

En définitive, répondre à la crise des déplacements internes en Afrique centrale nécessite une rupture épistémologique et politique. Il ne suffit plus de gérer les crises humanitaires : il faut en prévenir les causes profondes. Il ne suffit plus d'assister les déplacés : il faut leur redonner une place et une voix dans les sociétés d'où ils ont été arrachés. Il ne suffit plus de penser en termes de sécurité : il faut penser en termes de justice. Car derrière chaque déplacement, il y a une dépossession, une blessure, une promesse trahie, mais aussi une possibilité de refonder le lien social, de réparer les territoires, et de réinventer l'appartenance.

En remettant au centre de l'analyse les causes structurelles, les rapports de domination et les représentations sociales du déplacement, cette recherche contribue à faire émerger une compréhension plus fine, plus lucide et plus humaine de l'exil forcé. Elle plaide pour une action publique audacieuse, qui fasse de la prévention des déplacements internes non plus un luxe ou une urgence ponctuelle, mais un impératif permanent de gouvernance et de dignité partagée.

Conflit d'intérêts : L'auteur n'a déclaré aucun conflit d'intérêts.

Disponibilité des données : Toutes les données sont incluses dans le contenu de l'article.

Déclaration de financement : L'auteur n'a obtenu aucun financement pour cette recherche.

References:

1. Agier, M. (2008). *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*. Paris, Flammarion.
2. Akindès, F. (1996). *Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*. Paris, Karthala.
3. Berger, P. & Luckmann, T. (1996). *La construction sociale de la réalité*. Paris, Armand Colin.
4. Blaikie P. (1985). *The political economy of soil erosion in developing countries*. London, New York, Longman Group Ltd.

5. Gillette, C., Bonerandi, E. & Tayab, Y. (2001). *Les territoires locaux construits par les acteurs*. GÉOPHILE.
6. Issa, S. (2010). *Les coupeurs de route. Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du lac Tchad*. Paris, Karthala.
7. Jacquemot, P. (2025). *Les conflits dans l'est de la République démocratique du Congo : Voisins cupides, groupes armés et prédation minière*. Paris, Fondation Jean-Jaurès.
8. Matthysen, K. & Gobbers, E. (2022). *Armed conflict, insecurity, and mining in eastern DRC: Reflections on the nexus between natural resources and armed conflict*. IPIS, Antwerp.
9. Sindjoun L. (2010). *L'Etat ailleurs. Entre noyau dur et case vide*, Paris, Economica.
10. Thual, F. (1996). *La méthode géopolitique : Apprendre à déchiffrer l'actualité*. Paris, Ellipses.
11. Zartman, W. (dir.). (1995). *Collapsed states: The desintegration and restoration of legitimate authority*. Boulder, Londres, Lynne-Rienner Publishers.
12. Alfredson, L. (2002). Les enfants soldats, déplacement et sécurité humaine. *Forum du désarmement*, 3.
13. ASSANA, « La menace migratoire dans l'arrondissement de Mbé dans la région de l'Adamaoua(Cameroun) et ses mécanismes de publicisation », *Revue Internationale de Droit et Science Politique*, Vol.5, N°5, Mai 2025, pp.626-647.
14. ASSANA, « La gouvernance des migrations internes au Cameroun », *Revue Africaine de Droit et de Science politique*, vol XI, N°31, 2023, pp : 478-508.
15. Bertrand N., Moquay P. (2004). La gouvernance locale, un retour à la proximité. *Économie rurale*, 280, 77-95.
16. Caouette, D. (2016). L'accaparement des terres, un phénomène mondial. *Relations*, (785), 17–20.
17. Chadderton C. & Edmonds C. (2015). Refugees and access to vocational education and training across Europe: A case of protection of white privilege? *Journal of Vocational Education & Training*, 67(2), 136-152.
18. Chaulia, S. S. (2003). The Politics of Refugee Hosting in Tanzania: From Open Door to Unsustainability, Insecurity and Receding Receptivity ». *Journal of Refugee Studies*, 16(2), 147-166.
19. Chauvin, E. & Magrin, G. (2020). Violences et régionalisation en Afrique centrale. *Belgeo*, 4, URL : <http://journals.openedition.org/belgeo/43632>
20. Cournil, C. (2009). L'émergence d'un droit pour les personnes déplacées internes. *Revue québécoise de droit international / Quebec*

- Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 22(1), 1–25. <https://doi.org/10.7202/1068704ar>
21. Evers, S. C. Seagle, F. & Krijtenburg (dirs). (2014). Africa for Sale ? Positioning the State, Land and Society in foreign large-scale land acquisitions in Africa. *Oaklandinstitute*.
 22. Gaulme, F. (2011). ‘Etats faillis’, ‘Etats fragiles’ : concepts jumelés d’une nouvelle réflexion mondiale. *Politique étrangère*, 1, 17-29.
 23. Hirt, I. & Collignon B. (2017). Quand les peuples autochtones mobilisent l’espace pour réclamer justice. *Justice spatiale*, 11, URL: <https://www.jssj.org/article/quand-les-peuples-autochtones-mobilisent-lespace-pour-reclamer-justice/>.
 24. Issa, S. (2006). La prise d’otages aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad : une nouvelle modalité du banditisme transfrontalier », *Polis/R.C.S.P./C.P.S.R.* 13(1 – 2).
 25. Lardeux, L. (2009). Collectifs cosmopolitiques de réfugiés urbains en Afrique centrale. Entre droits de l’homme et “droit de cité”. *Revue Française de Science Politique*, 4(59), 783-804.
 26. MEVA’A ABOMO Dominique, ABESSOLO NGUEMA Jean-Roger, BEGOU MENA Bertrand, BA’ANA Etoundi Marie Louise, MANGA EUGAMA Etgard, WOUNGAING Jeanette Fotso, NKOUANDOU NJIEMESSA Marcel, *Migrations interne au Cameroun : contrainte ou moteur du développement urbain et sanitaire*, Organisation internationale des migrations, 2013.
 27. MIMCHE (Honore), PELICAN (Michaela), 2012, « Quand les immigrants se font autochtones’’: dynamiques d’insertion des Mbororo et insécurité foncière à l’ouest-Cameroun », in Pierre Kamdem, Martin Kuete (Dir et coord.), *L’insécurité au Cameroun. Mythes ou réalités*, IRESMA, 2012, pp.145-167.
 28. Minfegue, C. (2019). S’engager quand on est réfugié centrafricain à Garoua-Boulai (Cameroun). *Carnets de géographes*, 12.
 29. Noubou, T. G. I. (2025, janvier-mars). « Maquisard », ce mot lesté par la peur et le rejet au Cameroun. *Revue d’histoire*, 165(20 & 21).
 30. Olivier de Sardan J.-P. (2009, novembre). Les huit modes de gouvernance locale en Afrique de l’Ouest. APPP Working Paper 4. www.institutions-africa.org/filestream/20110208-appp-working-paper-4-the-eight-modes-of-local-governance-in-west-africa-olivier-de-sardan-nov-2009
 31. OWONA, N. N. (2017). Boko Haram et la radicalisation des jeunes au Nord-Cameroun. Entre protestation sociale et nécessité de survie. *Émulations, Revue des jeunes chercheuses et chercheurs en sciences sociales*, Presses universitaires de Louvain.

32. Pelissier, P. (1995, Octobre-décembre). Une Afrique plurielle. *Cahiers d'outre-mer*, (192). 48e année. Togo-Bénin.
33. Stearns, J. (2018). L'ancrage social des rébellions congolaises. Approche historique de la mobilisation des groupes armés en République démocratique du Congo. *Afrique contemporaine*, 265, 11-38.
34. Thomas, F. (2013). Exploitation minière au sud : enjeux et conflits. *Alternatives sud*, 20, 7-28.
35. Vircoulon, T. (2020, avril). Écosystème des groupes armés en Centrafrique ». *Notes de l'Ifri*.
36. Voundi, E. (2021). Extractivisme minier dans l'Est-Cameroun et controverses socio-environnementales : quelles perspectives pour un développement paisible des communautés locales ? *Belgeo*, 2.
37. Voundi, E., Mbevo Fendoung, P. & Essigie Emossi, P. (2019). Analyse des mutations socio-environnementales induites par l'exploitation minière à Bétaré-Oya, Est-Cameroun. *VertigO*, 19 (1).
38. ZOGO NKADA Simon Pierre, « La libre circulation des personnes : réflexions sur l'expérience de la C.E.M.A.C. et de la CEDAO », *Revue Internationale de Droit Économique*, 2011, pp.113-136.
39. Banégas, R. (1997). Retour sur une transition modèle : les dynamiques du dedans et du dehors de la démocratisation béninoise. Quantin P. et Daloz J.-P. (dir.), *Transitions démocratiques africaines. Dynamiques et contraintes 1990-1994*, Paris, Karthala.
40. ACAPS. (2023, July). Humanitarian Access Overview.
41. Africa defense forum. (2018, Jan-Mars). *Vaincre Boko Haram Une force opérationnelle régionale attaque une insurrection*. (11).
42. Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). (2023, 15 juin). *UNHCR highlights forced displacement trends, protection risks and solutions in West and Central Africa*. <https://www.unhcr.org/africa/news/press-releases/unhcr-highlights-forced-displacement-trends-protection-risks-and-solutions-west>
43. Amnesty International (2014). L'exploitation minière et les droits humains au Sénégal : remédier à une protection défaillante.
44. Amnesty International (2014). L'exploitation minière et les droits humains au Sénégal : remédier à une protection défaillante.
45. Cameroon United Nations. (2023). *Profil humanitaire régional pour le Bassin du Lac Tchad*. <https://cameroon.un.org/en/download/119179/204732>
46. IRRRC. (2021). *Challenges to implementation of humanitarian access norms in the Sahel*.
47. Forced Migration Review October (2019). *Emerging options for durable solutions in Darfur*.

48. Forced Migration Review October (2019). *Emerging options for durable solutions in Darfur*.
49. IDMC. (2013, Décembre). *La Convention de Kampala un an après : avancées et perspectives*. www.internal-displacement.org
50. IDMC. (2014, mMai). *Global Overview 2014: People Displaced by Conflict and Violence*. www.internal-displacement.org
51. IDMC. (2017). *Rapport sur les déplacements internes en Afrique*. Conseil norvégien pour les réfugiés.
52. IDMC. (2024). *Déplacement interne en Afrique : évolution des tendances (2009-2023)*. Internal Displacement Monitoring Centre. <https://doi.org/10.55363/IDMC.VYIL2669>
53. International Crisis Group. (2016, novembre). Cameroun : faire face à Boko Haram. Rapport Afrique, (241).
54. International Crisis Group. (2016, novembre). Cameroun : faire face à Boko Haram. Rapport Afrique, (241).
55. International crisis group. (2018, août). Extrême-Nord du Cameroun : nouveau chapitre dans la lutte contre Boko Haram. Rapport Afrique, (263).
56. International Crisis Group. (2023). *Cameroon's Anglophone Crisis: How to Get to Talks?* <https://www.crisisgroup.org/africa/central-africa/cameroon/272-camerouns-anglophone-crisis-how-get-talks>
57. IOM Displacement Tracking Matrix (DTM). (2023). *Cameroon : North-West and South-West regions*. <https://dtm.iom.int/reports/cameroon-%E2%80%94north-west-and-south-west-regions-mobility-trends-dashboard-may-2023>
58. IPIS. (2018, Août). *Central African Republic: A Conflict Mapping*. Notes de l'IPIS.
59. Musamba, J. & Gobbers, E. (2023). *Armed groups, territorial control, land disputes, and gold exploitation in Djugu, Ituri, Democratic Republic of Congo*. Rapport n°D/2023/4320/05.
60. Nodem, V., Bamenjo, J.-N. & Schwartz, B. (2012). *Gestion des recettes tirées des ressources naturelles au niveau des collectivités locales au Cameroun, redevances forestière et minière à Yokadouma, Est-Cameroun*. RELUFA.
61. Nodem, V., Bamenjo, J.-N. & Schwartz, B. (2012). *Gestion des recettes tirées des ressources naturelles au niveau des collectivités locales au Cameroun, redevances forestière et minière à Yokadouma, Est-Cameroun*. RELUFA.
62. Ntuda, E. J. V. et al. (2017). *Le conflit Boko Haram au Cameroun : pourquoi la paix traîne-t-elle ?* Séries FES sur la Paix et la Sécurité en Afrique, (21).

63. OCHA. (2014). *La crise en République centrafricaine et son impact humanitaire régional. Un aperçu des besoins et des fonds requis : République centrafricaine, Tchad, Cameroun, République démocratique du Congo et Congo*. Genève, OCHA.
64. UN Cameroon. (2022, October). *Cameroon Humanitarian Bulletin – September 2022*. https://cameroon.un.org/sites/default/files/2022-10/cameroon_humanitarian_bulletin_sept_final%20%281%29.pdf
65. UNHCR. (2023, June 15). *UNHCR highlights forced displacement trends, protection risks and solutions in West and Central Africa*. <https://www.unhcr.org/africa/news/press-releases/unhcr-highlights-forced-displacement-trends-protection-risks-and-solutions-west>
66. UNHCR. (2024). *Engagement du HCR auprès des déplacés internes*. EC/75/SC/CRP.15.
67. UNHCR. (2024, March). *UNHCR's Grandi and UN's Piper call for renewed focus on Mozambique displacement*.
68. UNHCR. (2024, mMarch). *UNHCR's Grandi and UN's Piper call for renewed focus on Mozambique displacement*.
69. Human Rights Watch. (2022). *Cameroun : les violences intercommunautaires ont fait des centaines de morts et déplacé des dizaines de milliers de personnes*. <https://www.hrw.org/fr/news/2022/01/19/cameroun-les-violences-intercommunautaires-ont-fait-des-centaines-de-morts-et-deplace>
70. REACH & UNHCR. (2023). *Multi-Sector Needs Assessment – Far North Cameroon*. ReliefWeb. <https://reliefweb.int/report/cameroon/cameroon-multi-sector-needs-assessment-msna-2023>
71. Bounoung, N. A. P. (2023, septembre). *Négocier avec les "terroristes" comme modalité de résolution des conflits complexes et à configuration terroriste : Leçons afghane et malienne pour le Burkina Faso*. *bénin Intelligent*, (885).
72. Chouala, Y. A. (1999). *Désordre et ordre dans l'Afrique centrale actuelle : démocratisation, conflictualisations et transitions géostratégiques régionales*. Thèse de doctorat de troisième cycle en Relations internationales, soutenue à l'Institut des relations internationales du Cameroun.
73. Déborah, R. (2012). *LES FILLES ENFANTS-SOLDATS : Réalités et protection en droit international*. Mémoire de Science politique. Institut d'Études Politiques de Toulouse.
74. Komassi, A. (2017). *Double défi de l'industrie minière en Afrique subsaharienne : droits humains et changements climatiques*. Mémoire de Maîtrise en environnement. Université de Sherbrooke.

75. Leblanc, J. (2007). *Les déplacements de population dus à des projets miniers en Afrique de l'Ouest : mal nécessaire pour le développement ?* Mémoire de Maîtrise. Université du Québec à Montréal, Montréal, Québec.
76. Mandjem, Y. P. (2010). *Les institutions dans les processus de sortie de conflit : analyse comparée de la côte d'ivoire et de la République démocratique du Congo*. Thèse de Doctorat en Science politique, Université de Yaoundé 2.
77. Mvondo, M. L. (2022). Situation de vulnérabilité socioéconomique des déplacés interne du nord-ouest et du sud-ouest Cameroun : Cas de la jeune fille dans la ville de Yaoundé. Mémoire de sociologie. Université de Yaoundé 1.
78. Tsala, M. (2024). *Peuples frontières, sécurité et intégration régionale en Afrique centrale : La dialectique de l'ordre et du désordre dans la construction des régions frontalières camerounaises*. Thèse de Doctorat de science politique, Université de Douala.
79. Yogo, E. E. (2015). *Les groupes politico-militaires en Afrique centrale : entre déconstruction et reconstruction de l'Etat*. Thèse de Doctorat/Phd en Science Politique, Université de Yaoundé 2.
80. Entretien avec Aminatou. Déplacé interne à Baga Sola (Tchad). 9 mars 2025.
81. Entretien avec Hadja Ramatou. Déplacée interne à Maroua (Cameroun). 14 juin 2024.
82. Entretien avec Jeanine Kabuo, déplacée interne à Goma (RDC) ; 3 mai 2024.
83. Entretien avec Yakité Jérôme. Déplacé interne à Birao (RCA). 9 février 2024.